



Aides financières aux initiatives jeunes en Bretagne

Vous trouverez ici les **contacts des dispositifs de soutien et de financement aux initiatives jeunes** attribués par des organismes privés ou publics, au niveau régional et départemental reconduits d'une année sur l'autre.

Au niveau local, nous avons recensé **les dispositifs d'aide des villes bretonnes d'au moins 10 000 habitants ou gérés par le réseau Information Jeunesse**. Pour connaître les autres possibilités sur votre commune, adressez-vous au service jeunesse de votre mairie ou aux Points et Bureaux Information Jeunesse les plus proches.

Pour connaître les aides ponctuelles (appels à projets, concours), consultez les sites des collectivités territoriales (mairies, conseil régional, conseil général...), des fondations, des organismes semi-publics (CARSAT, CAF ...).

SOMMAIRE

1 – Les dispositifs régionaux

1.1 – les aides Pluridisciplinaires

1.2 – les aides thématiques

- 1.2.1 – Economie
- 1.2.2 – Santé et prévention
- 1.2.3 – Voyage, aventure
- 1.2.4 – Solidarité
- 1.2.5 – Vacances

2 – Concours et prix

3 – Les dispositifs départementaux et locaux

- Côtes d'Armor
- Finistère
- Ille et Vilaine
- Morbihan

A CONSULTER :

Créer une association

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 5.631

Créer ou reprendre une entreprise

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 5.632

Les bourses de l'enseignement supérieur

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 1.612

Attention ! Il s'agit d'aides pour soutenir des projets de jeunes, menés à leur initiative et sous leur responsabilité, issus d'une motivation personnelle. Cela ne comprend pas les projets qui s'inscrivent dans un parcours de formation, d'insertion, ou dans le cadre d'activités sportives ou de loisirs.

1 – Les dispositifs régionaux

1.1 - Les aides pluridisciplinaires

► Erasmus +

Erasmus+ Jeunesse et Sport concerne le développement des activités d'éducation non formelle. Il reprend les principaux volets du programme «Jeunesse en action» et introduit de nouvelles opportunités de partenariats.

C'est l'agence Jeunesse en action qui est chargée de sa gestion (AFPEJA) : www.jeunesseenaction.fr

Le programme Erasmus + soutient les initiatives de jeunes, les projets favorisant la participation active des jeunes à la vie de leur communauté, se déroulant dans l'un des pays « Programme »

■ Les pays participants

Les pays du programme : 28 Etats membres de l'Union européenne + Turquie, Suisse, Norvège, Liechtenstein, Islande, ancienne République yougoslave de Macédoine

Les pays voisins de l'Union européenne répartis en 4 zones géographiques :

- Région 1 : Balkans occidentaux
- Région 2 : partenariat oriental,
- Région 3 : pays méditerranéens,
- Région 4 : Fédération de Russie

A noter :

Des échanges de jeunes peuvent se monter avec les autres pays du monde éligibles (7 régions concernées dont les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, d'Asie, d'Amérique), cependant, la gestion est différente, elle est centralisée par l'agence « Education, Audiovisuel, Culture », basée à Bruxelles : http://eacea.ec.europa.eu/index_fr.php.

■ ECHANGES DE JEUNES

But du dispositif : permettre aux jeunes de développer des compétences, leur prise de conscience sur des thèmes de société ; de découvrir de nouvelles cultures, des habitudes et des modes de vie, principalement grâce à l'apprentissage par les pairs ; de renforcer les valeurs comme la solidarité, la démocratie, l'amitié...

Les jeunes peuvent être à l'initiative de l'échange et doivent se rapprocher d'une structure (équipement socio-culturel, collectif...) Les activités suivantes ne sont pas éligibles : voyages d'études universitaires; échanges qui visent à faire du profit financier, échanges pouvant être considérés comme du tourisme, festivals, voyages de vacances, tournées de spectacles.

Conditions d'attribution :

- Age : 13 à 30 ans, 60 participants max.
- Durée : 5 à 21 jours

Aide financière : consulter le site de l'agence (voir contact ci-dessous)

Dépôt des dossiers et contacts : (Voir ci-dessous)



■ INITIATIVES DE JEUNES (National et Européen)

But du dispositif : soutenir les actions encourageant la citoyenneté active et l'esprit d'entreprendre. Les jeunes peuvent être à l'initiative de l'échange et doivent se rapprocher d'une structure (équipement socio-culturel, collectivité...)

Conditions d'attribution : consulter le site de l'agence (voir contact ci-dessous)

Aide financière : consulter le site de l'agence (voir contact ci-dessous)

Dépôt des dossiers et contacts : (Voir ci-dessous)

■ SEMINAIRES DE JEUNES (National et Européen)

But du dispositif : promouvoir la participation active des jeunes à la vie démocratique. Encourager les débats autour des thématiques liées au Dialogue structuré (le Dialogue structuré est un débat entre les jeunes et les responsables politiques portant sur une série de sujets. Il a pour but de veiller à ce que l'opinion des jeunes soit prise en compte dans l'élaboration des politiques de l'UE sur la jeunesse : http://europa.eu/youth/EU_fr)

Conditions d'attribution :

- Age : 13 à 30 ans, 30 jeunes max. + décideurs/experts

- Nombre de pays : minimum 2 pour les activités transnationales (34 pays programme + régions 1 à 4)

Aide financière : consulter le site de l'agence (voir contact ci-dessous)

Dépôt des dossiers et contacts : (Voir ci-dessous)

Calendrier :

Trois dates pour déposer la demande de subvention. Le projet ne peut débuter que 3 mois après, si la demande est acceptée :

- dépôt le 4 février 2015 (pour des projets débutant entre le 1^{er} mai et le 30 septembre)

- dépôt le 30 avril 2015 (pour des projets débutant entre le 1^{er} août et le 31 décembre)

- dépôt le 1^{er} octobre 2015 (pour des projets débutant entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2016)

Contacts :

-> www.jeunesseenaction.fr

-> www.erasmusplus.fr

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Bretagne

Service des Relations Internationales
Correspondant régional : M. Régis Leprêtre

4 avenue du Bois Labbé
35043 Rennes Cedex

02 23 48 24 52

-> regis.lepretre@drjscs.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Côtes d'Armor

Gaëlle Lefeuvre, 02 96 62 83 26

-> gaelle.lefeuvre@cotes-darmor.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion sociale Finistère

Bernard Jaouen, 02 98 64 62 39

-> bernard.jaouen@finistere.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations Ille-et-Vilaine

Serge Moelo, 02 99 26 36 08/29

-> serge.moelo@ille-et-vilaine.gouv.fr

Direction Départementale de la Cohésion Sociale Morbihan

02 22 07 20 20

-> ddcs@morbihan.gouv.fr

NB : Erasmus+ comprend aussi le Service volontaire européen (SVE). Pour plus d'informations sur cette action, consultez la fiche Actuel Bretagne 8.53 « Les programmes européens et relais d'information sur l'Europe : adresses utiles en Bretagne ».

► LE FONDS DE SOLIDARITE DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE)

But du dispositif : soutenir financièrement des projets culturels, sportifs et d'animation des campus (à but non lucratif). Les projets doivent concerner le plus d'étudiants possible. Sont exclus les subventions pour les frais de fonctionnement des associations et les projets dans le cadre d'une validation universitaire.

Conditions d'attribution : associations étudiantes domiciliées à l'université

Aide financière : appréciée selon les cas

Dépôt des dossiers : déposer les dossiers dans son Université au moins 3 semaines avant la Commission FSDIE (se renseigner auprès de son université).

Contacts :

Université de Bretagne Occidentale

Direction des études et de la vie étudiante
3 rue des Archives – CS 93837

29237 Brest Cedex

02 98 01 69 43

-> deve@univ-brest.fr

-> bve@univ-brest.fr

-> www.univ-brest.fr/deve

Université de Bretagne Sud

Service de Coordination de la Vie Universitaire (SCVU)

BP 92116

56321 Lorient Cedex

02 97 87 66 06

-> scvu.fsdie@listes.univ-ubs.fr

-> [www.univ-ubs.fr / Vie étudiante / Projets et associations](http://www.univ-ubs.fr/Vie_etudiante/Projets_et_associations)

Université de Rennes I

Service d'Aide à la Vie Etudiante - Le Diapason

263 avenue du Général Leclerc – CS 74205

35042 Rennes Cedex

02 23 23 36 29

-> save@univ-rennes1.fr

-> <http://culture.univ-rennes1.fr/Financement.html>

Université de Rennes II

Campus Rennes II – Villejean

DEVU - Bureau P 312 Place Recteur Henri Le Moal - CS 24307

35043 Rennes cedex

02 99 14 10 61

-> carole.hardy@univ-rennes2.fr

-> www.univ-rennes2.fr

► CULTURE ACTIONS (CROUS Bretagne)

But du dispositif : aider les étudiants à réaliser leurs projets de deux natures : Culture (arts plastiques, cinéma/audiovisuel, création multimédia, culture et découverte, culture scientifique, danse, écriture, musique, théâtre,...) ou Actions (citoyenneté, économie, environnement, humanitaire, solidarité, sport). Le projet doit être de préférence innovant, original et induire des retombées sur l'animation des campus universitaires.

Conditions d'attribution :

- Age : être étudiant ou un groupe ou une association d'étudiants effectuant des études en Bretagne

- Bénéficier d'au moins un co-financement public ou privé.

Aide financière : appréciée chaque année par la commission régionale du CROUS

Dépôt des dossiers : 4 sessions par an, voir les dates sur le site

-> [www.crous-rennes.fr / culture / financer son projet](http://www.crous-rennes.fr/culture/financer_son_projet)

Contacts :

- CROUS de Rennes

Service Culturel - 7 place Hoche - CS 26428

35064 Rennes Cedex

02 99 84 31 62 ou 63

-> communication@crous-rennes.fr



- CLOUS de Brest
Service Culturel - 2 avenue Victor le Gorgeu – BP 88710
29287 Brest Cedex
02 98 03 86 28
-> culture.clous@crous-rennes.fr

- La Maison des Etudiants de Lorient
12 bis rue de Lanveur 56100 Lorient
02 97 83 37 93
-> mde.lorient@crous-rennes.fr

- La maison des Etudiants de Vannes
22 bis rue Richemont 56000 Vannes
02 97 01 03 89
-> mde.vannes@crous-rennes.fr

► BOURSE DECLICS JEUNES (Fondation de France)

But du dispositif

Aider les jeunes à réaliser leur vocation dans les domaines les plus divers (art, artisanat, culture, sciences, techniques, environnement, action sociale, humanitaire...).

Conditions d'attribution :

- Age : 18 à 30 ans

Aide financière : 7 600 €

Dépôt des dossiers : inscriptions au concours du 1er septembre au 15 novembre chaque année

Contact :

Fondation de France - Délégation Bretagne

8 rue du Pré Botté - 35000 Rennes

02 99 38 24 22

-> bretagne@fdf.org

-> www.fondationdefrance.org

N.B : pensez à consulter le site de la Fondation de France (rubrique « Nos Aides ») pour trouver tous les prix, bourses et appels à projets des différentes fondations sous égide, dans de multiples domaines (solidarité, santé, culture, environnement...)

► PROJETS JEUNES EN MILIEU RURAL : MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL

(Mutualité Sociale Agricole des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan)

But du dispositif : offrir aux jeunes du milieu rural la possibilité de participer à l'amélioration de leur qualité de vie par le biais d'un projet d'animation en milieu rural à caractère non événementiel ou d'un projet de développement social local (loisirs, culture, vie sociale, santé et prévention, accès à l'information...). La priorité est accordée aux actions innovantes. Sont exclus les projets réalisés dans le cadre scolaire ou professionnel.

Conditions d'attribution :

- Age : de 13 à 22 ans

- Domicile : milieu rural

- Groupe de 2 à 3 au moins jeunes

Aide financière : le financement varie selon les départements. Plusieurs commissions d'attribution par an selon les départements.

Autre type d'aide : soutien technique

Dépôt des dossiers : 1ère quinzaine de mai. Dossier à demander par courrier ou par mail par les porteurs du projet. Les meilleurs dossiers peuvent être sélectionnés pour participer au concours national.

Contacts :

MSA 22 - Mme Sophie Salaün

3 place du Champ au Roy

22200 Guingamp - 02 96 76 53 53

-> salaun.sophie@armorique.msa.fr

MSA 29 - Mme Yvette Kermaol

3 rue Hervé de Guébriant

29412 Landerneau Cedex - 02 98 85 59 54

-> kermaol.yvette@armorique.msa.fr

-> www.msa-armorique.fr

MSA des Portes de Bretagne (35 et 56)

Dominique Sabel

35027 Rennes Cedex 9 - 02 97 46 52 22

-> secretariatass.blf@portesdebretagne.msa.fr

1.2 - Les aides thématiques

1.2.1 - Economie

► CONCOURS "UNE ENTREPRISE DANS VOTRE LYCEE" (Académie de Rennes - Conseil Régional de Bretagne - CCIR)

But du dispositif

Ce dispositif vise à promouvoir la démarche de création d'entreprise auprès des jeunes en prenant en compte la dimension "Développement Durable".

Condition d'attribution :

- Lycéens et étudiants de lycées publics et privés, établissements agricoles et maritimes bretons. Financement attribué aux établissements retenus.

Contact :

La DAFPIC – Cellule Relation Ecole Entreprises :

02 99 25 18 48

-> anne.leroy@ac-rennes.fr

-> www.ac-rennes.fr / Dossiers-Kiosque / Ecole-entreprises / L'esprit d'entreprendre

► BOURSE

(Fondation Jean Guymarc'h)

But du dispositif : aider à financer une étude de marché, de faisabilité ou l'élaboration d'un prototype dans le cadre du développement ou du lancement d'une activité économique innovante et porteuse d'avenir pour la région Bretagne.

Conditions d'attribution :

- Domicile : Bretagne

Aide financière : 1 000 à 5000 €

Autre type d'aide : conseils à la réalisation, mise en relation avec des professionnels

Retrait des dossiers : sur le site Internet ou à l'adresse ci-dessous

Dépôt des dossiers : 1 commission chaque trimestre

Contact :

Fondation Jean Guymarc'h

16 rue de l'Anse du Stole - 56270 Ploemeur - 02 97 82 84 83

-> cm@guyomarch.org

-> www.fondation-guyomarch.com

1.2.2 – Santé et prévention

► LABEL VIE

(Sécurité Routière)

But du dispositif : encourager la réalisation d'actions concrètes sur la sécurité routière par les jeunes eux-mêmes.

Conditions d'attribution

- Age : 14-28 ans parrainés et soutenus par une association (foyer socio-éducatif, coopérative du lycée, club de sport, maison de quartier, mission locale, foyer jeunes travailleurs...)

Aide financière : 800 € versée à l'association soutenant le projet

Contacts :

Le coordinateur Sécurité Routière de la Préfecture ou de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de chaque département



Direction Départementale des Territoires et de la Mer Côtes d'Armor

5 rue Jules Valles - BP 2361
22023 Saint-Brieuc Cedex
Jean François Bérépion - 02 96 75 66 19
-> jean-francois.berepion@cotes-darmor.gouv.fr
Liliane Even - 02 96 75 25 74
-> liliane.even@cotes-darmor.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère

Katell Botrel-Luguern - 2 boulevard du Finistère
29000 Quimper - 02 98 76 52 07
-> katell.botrel@finistere.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine

Pôle Coordination Sécurité Routière
Le Morgat - 12 rue Maurice Fabre – CS 23167
35031 Rennes Cedex - 02 90 02 32 03
-> nadine.rakotoarisoa@ille-et-vilaine.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan

Françoise Josse – 8 rue du Commerce - BP 520
56019 Vannes Cedex - 02 97 68 13 12
-> francoise.josse@morbihan.gouv.fr

► PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION DE SECURITE ROUTIERE

But du dispositif : promouvoir des actions de sécurité routière de grande envergure sur le département

Contact : le coordinateur Sécurité Routière de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de chaque département : voir coordonnées ci-dessus.

1.2.3 – Voyage / Aventure

► BOURSE "ZELLIDJA"

But du dispositif : favoriser un voyage à thème (libre) pour découvrir la France ou le Monde et vivre une aventure, compléter ses connaissances

Conditions d'attribution :

- Age : 16-20 ans effectuant un voyage en solitaire d'un mois minimum et réalisant une étude portant sur le pays et sur un thème choisi

Aide financière : jusqu'à 900 € pour le 1er voyage et jusqu'à 1100 € pour un second voyage l'année suivante

Dépôt des dossiers : 31 janvier

Contact :

Délégation Bretagne des Bourses Zellidja
Délégué Régional – M. Philippe Mérot
06 31 57 75 87
-> phb.merot@orange.fr
-> www.zellidja.com

1.2.4 – Solidarité / Action sociale

Les dispositifs au niveau régional

► PRIX INITIATIVES SOLIDAIRES (Ouest-France)

But du dispositif : soutenir des actions citoyennes d'entraide et de solidarité à l'échelle locale ou internationale

Conditions d'attribution :

- Age : 15-25 ans
- Résider dans la région Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie)
- L'action présentée doit déjà être amorcée

Aide financière : de 200 à 2 000 €

Dépôt des dossiers : janvier

Contact :

Ouest-France – Initiatives solidaires

35051 Rennes Cedex 9 - 02 99 32 61 04 (ou 32 60 00)

-> initiatives.solidaires@ouest-france.fr

-> www.jactiv.ouest-france.fr

► APPUI SPECIFIQUE AUX PROJETS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE DES JEUNES (Conseil Régional)

But du dispositif : accompagner les projets collectifs de mobilité internationale et d'engagement solidaire, le projet devra correspondre aux valeurs d'ouverture à l'autre, de partenariat et de réciprocité.

Conditions d'attribution :

- Groupe d'au moins 4 jeunes de 15 à 30 ans
- Projet porté par une association d'étudiants ayant son siège en Bretagne ou par une association accompagnant les jeunes bretons dans la préparation et la réalisation de leur projet.

Aide financière : 150 € par jeune participant

Dépôt des dossiers : au plus tard au 31 juillet et dans tous les cas 4 mois avant le début du projet

Contact :

Région Bretagne

DAEI – Solidarité internationale

283 avenue du général Patton – CS 21101

35711 Rennes Cedex 7

02 99 27 96 18 (Maryline Lecomte-Guyou)

-> maryline.lecomte-guyou@region-bretagne.fr

-> www.bretagne.fr / Aides et dispositifs / Les aides régionales

1.2.5 – Vacances

► PARCOURS VACANCES

But du dispositif : Dispositif d'aide au départ autonome pour améliorer l'accès à la mobilité

Conditions d'attribution :

- Age : 16 à 25 ans
- jeunes inscrits des Missions Locales, Foyers Jeunes Travailleurs ou l'Ecoles de la 2^{ème} Chance s'inscrivant dans un dispositif d'accompagnement.

Aide financière : 180 € en chèque vacances

Dépôt des dossiers : février

Contact :

Missions Locales et Ecoles de la 2^{ème} chance

-> www.vacances-ouvertes.asso.fr / Jeunes / Parcours Vacances



2 - Concours et prix

Vous trouverez ci-dessous les concours reconduits chaque année et ayant un contact en Bretagne. Pour les concours ponctuels, informez-vous auprès du réseau Information Jeunesse ou sur www.ij-bretagne.com / s'informer / s'exprimer / participer à un concours

► LES CONCOURS CULTURELS DU CROUS

Présentation du concours :

• 5 concours autour d'un thème spécifique (thème 2015 : Lumière)

- **Nouvelle** : « Grand Prix Universitaire de la Nouvelle ». Proposer une nouvelle de 2500 mots maximum sur un thème imposé.
Clôture le 18 mars 2015
- **Photo** : « Prix National Universitaire de la Photographie »
Clôture le 11 mai 2015
- **Bande dessinée** : présenter une à sept planches maximum, couleur ou noir et blanc, de 21 sur 29,7 cm maximum
Clôture le 11 mai 2015
- **Film court** : réaliser une œuvre originale sur support vidéo, en langue française, sous-titrée ou sans dialogue, d'une durée de 5 minutes maximum.
Clôture le 11 mai 2015
- **Peinture / arts numériques** : présenter une production d'un mètre carré maximum. Impression sur papier pour les arts numériques, sur toile et papier, uniquement, pour la peinture.
Clôture le 11 mai 2015

• 3 concours libres sans thèmes :

- **Musique de Ru** : Groupes ou artistes solo interprétant toutes formes de musiques. Adresser une maquette comprenant entre 3 et 6 titres (uniquement sur CD)
Clôture : 16 janvier 2015
- **Danse avec ton Crous** : réaliser une prestation chorégraphique, quel que soit le type de danse, en solo ou en groupes et compagnies (5 participants maximum). La prestation ne doit pas excéder 7 minutes maximum présentée sur DVD et filmée en plan fixe large.
Clôture : 13 février 2015
- **Théâtre** : réaliser une prestation durant 1h30 maximum, sur support DVD, filmée en plan fixe, en solo ou en groupes (8 participants maximum en incluant le metteur en scène et les techniciens).
Clôture : 16 mars 2015

Conditions d'inscription : Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français (ou au moins la moitié des participants pour les groupes)

Sélection : les deux meilleurs projets primés au niveau régional concourent pour l'attribution des prix nationaux

Prix régionaux : de 300 à 600 € - **Prix nationaux**: de 500 à 2000 €

Toutes les conditions de participation et formulaire d'inscription :

-> www.crous-rennes.fr / Culture / Les concours culturels

Contacts

CROUS de Rennes

Service Culturel

7 place Hoche - CS 26428

35064 Rennes Cedex - 02 99 84 31 62 ou 63

-> communication@crous-rennes.fr

► TROPHEES J.PASS

(Familles rurales et Crédit Mutuel)

Présentation du concours : vise à accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets sur l'un des thèmes suivants : Environnement, santé, arts et culture, solidarité, citoyenneté et intergénération.

Conditions d'attribution :

- Age : 12 à 25 ans

- Projet collectif (2 minimum) à impact local, qui présente un intérêt pour la collectivité et qui favorise l'animation du milieu rural (hors projet de vacances, d'étude, de stage, de formation)

- Les porteurs de projets peuvent être accompagnés par les fédérations Familles rurales pour la conception et la réalisation du projet

- Présentation du projet devant jury

Prix : de 1000 à 2500 €

Dossier de candidature en téléchargement sur www.jpasse.fr/

Dépôt des dossiers : 31 mars 2015

Contacts : www.famillesrurales.org

Fédération départementale Familles rurales Côtes d'Armor

28 boulevard de l'Hérault

22000 Saint Brieuc

02 96 33 00 94

-> cotesdarmor@famillesrurales.org

Fédération départementale Familles rurales Finistère

15 rue Gaston Planté

29850 Gouesnou

02 98 33 30 70

-> fede.finistere@famillesrurales.org

Fédération départementale Familles rurales Ille et Vilaine

Espace Brocéliande – 11 avenue de Brocéliande

35131 Chartres de Bretagne

02 99 77 12 12

-> info.fd35@famillesrurales.org

Fédération départementale Familles rurales Morbihan

47 rue Ferdinand Le Dressay

BP 383 56009 Vannes

02 97 68 25 90

-> morbihan@famillesrurales.org



Côtes d'Armor

3.1 - Les dispositifs au niveau départemental

► FONDS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE (Conseil Général des Côtes d'Armor)

But du dispositif : soutenir des projets innovants, originaux et d'intérêt général, initiés et portés par des jeunes, individuellement ou en association, hors projet du cadre scolaire.

Conditions d'attribution :

- Age : 12 – 25 ans
- Domicile : Côtes d'Armor
- maximum 2 manifestations par an pour un même bénéficiaire

Aide financière : le montant de l'aide varie en fonction du projet

Dépôt des dossiers : 2 mois avant la date de réalisation du projet.
Commission permanente tous les mois (sauf août)

Contact :

Conseil Général des Côtes d'Armor

Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et du Patrimoine Immobilier (DEJPI)

Service Jeunesse - 9, rue du Parc – BP 2371

22023 Saint-Brieuc - 02 96 62 46 42

-> lecoquevelyne@cq22.fr

-> www.cotesdarmor.fr

3.2 - Les dispositifs au niveau local

Dispositifs gérés par le réseau Information Jeunesse

► BOURSE D'AIDE AUX PROJETS DE JEUNES

Age et statut des participants :

- 15 à 25 ans
- Tout public

Thèmes du projet :

- Tout domaine (culture, humanitaire...)

Modalités d'attribution :

- Habiter, travailler ou étudier sur la commune
- Projet d'utilité sociale et collective
- Retombées locales

Montant de l'aide : 1000 € maximum

Contact :

PIJ

11 boulevard Louis Guilloux - 22300 Lannion

02 96 48 47 36

-> pij@ville-lannion.fr

► BOURSE « PROJET D'ASSOCIATION DE JEUNES »

Age et statut des participants : De 11 à 25 ans constitués en association, en junior association.

Thèmes du projet : tout projet d'association visant à renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté, et pourra être réalisé dans différents domaines (culturel, sportif, artistique, etc.).

Modalités d'attribution :

- Habiter sur le territoire de Lamballe Communauté (pour les 3/4 au moins)
- Le projet doit avoir un impact communal ou intercommunal
- Présentation devant un jury
- Restitution du projet

Dépôt des dossiers : fin février, mi-mai et fin septembre

Montant de l'aide :

- le montant peut s'élever à 1/3 du budget prévisionnel plafonné à 400 € (sous réserve de l'enveloppe budgétaire disponible)
- Aide technique au montage du dossier

Contact :

PIJ de Lamballe Communauté - Service Jeunesse

Voir ci-contre

► BOURSE « PROJET EVENEMENTIEL EN FAVEUR DE LA JEUNESSE »

Public concerné : le projet peut être porté par une association de jeunes du territoire ou une association du territoire porteuse d'un événement à destination d'un public jeune.

Thèmes du projet : soutenir les associations de jeunes, porteuses d'un événement à l'échelle de la communauté de communes, voire au-delà, et à destination d'un public jeune. L'événement devra viser à renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté et pourra être réalisé dans différents domaines (culturel, sportif, artistique, humanitaire, caritatif, solidaire, environnemental...).

Modalités d'attribution :

- le projet doit avoir un impact communal ou intercommunal
- présentation devant un jury
- restitution du projet

Dépôt des dossiers : fin février, mi-mai et fin septembre

Montant de l'aide :

Le montant de la bourse s'élève à 10% du budget du projet, plafonné à 2000 € (sous réserve de l'enveloppe budgétaire disponible)

- Aide technique au montage du dossier

Contact :

PIJ de Lamballe Communauté - Service Jeunesse

« Espace Lamballe Communauté »

Bat. B - 41 rue Saint-Martin

22400 Lamballe

02 96 50 87 90

-> pij@lamballe-communaute.com

► BOURSE AUX PROJETS ET INITIATIVES DE JEUNES

Age et statut des participants :

- de 14 à 25 ans
- en individuel ou collectif

Thèmes du projet : tout domaine (projets humanitaires, sportifs, culturels, artistiques, scientifiques, socioprofessionnels, sociaux, dans un dynamique de commune...)

Modalités d'attribution :

- Le projet doit se dérouler sur le territoire de la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha et être en direction du public jeune de ce territoire

Montant de l'aide :

- Selon le projet : 700 euros max. par projet et par an
- Aide et accompagnement au montage du projet

Contacts :

PIJ de la Communauté de communes de Lanvollon-Plouha

Rue du Moulin de Blanchardeau – BP 36

22290 Lanvollon

02 96 70 17 04 / 06 83 14 21 09

-> jeunesse@cc-lanvollon-plouha.fr

-> www.cc-lanvollon-plouha.com

► BOURSE JEUNES

Age et statut des participants :

- de 15 à 25 ans
- en collectif

Thèmes du projet : tout domaine (projets sportifs, culturels, artistiques, scientifiques, solidarité internationale...) hors projet scolaire.

Modalités d'attribution :

- Le porteur du projet doit habiter Ploufragan

Montant de l'aide :

- 500 € maximum
- jury tout au long de l'année

Contacts :

PIJ de Ploufragan

Esplanade de la Mairie – BP 52

22440 Ploufragan

02 96 76 05 01 (standard service jeunesse)

-> enfance.jeunesse@ploufragan.fr



Dispositifs gérés par les collectivités locales

► BOURSE INITIATIVE JEUNE

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Tout public
- En individuel ou en groupe

Thèmes du projet : Tout domaine, projet d'utilité sociale et impact local

Modalités d'attribution : habiter la commune (au moins la moitié du groupe)

- Plusieurs commissions par an (périodicité suivant les dossiers à instruire)

Montant de l'aide : selon les projets

Contact :

Ville de Dinan

Service Education Enfance Jeunesse
Promenade Fontaine des Eaux - 22100 Dinan
02 96 87 02 25
->ma.richard@dinan.fr

3.3 - Les aides thématiques

3.3.1 – Mobilité / Solidarité internationale

► POLE JEUNESSE A L'INTERNATIONAL (Conseil Général des Côtes d'Armor)

But du dispositif : Aide individuelle à la mobilité internationale des jeunes costarmoricains pour la réalisation de projets de solidarité, de développements, initiés par les jeunes.

Conditions d'attribution :

- Domicile : Côtes d'Armor
- Age : moins de 26 ans
- Durée du séjour : 3 semaines minimum
- Rendre compte de son expérience auprès d'autres jeunes à son retour

Aide financière : le montant varie en fonction du projet

Dépôt des dossiers : 2 mois avant la date de réalisation du projet.
Commission permanente tous les mois (sauf août)

Contact :

Conseil Général des Côtes d'Armor

Direction de l'Education, de la Jeunesse et du Patrimoine Immobilier (DEJPI)
Service Jeunesse - 9 rue du Parc - BP 2371
22023 Saint-Brieuc - 02 96 62 46 42
-> lecoquevelyne@c22.fr
-> www.cotesdarmor.fr

► BOURSE « INTERNATIONAL »

Age et statut des participants : de 11 à 25 ans

Thèmes du projet : projets d'actions individuelles ou collectives dans le domaine de la solidarité et de la coopération.
Deux types de projets sont concernés : « chantier international de jeunes bénévoles » ou « solidarité internationale »

Modalités d'attribution :

- être domicilié sur le territoire de Lamballe Communauté
- durée minimale de deux semaines
- présentation devant un jury
- restitution du projet

Dépôt des dossiers : fin février, mi mai et fin septembre

Montant de l'aide :

- le montant de la bourse peut s'élever à 1/3 du coût du transport, sur devis, plafonné à 400€ (sous réserve de l'enveloppe budgétaire disponible)
- Aide technique au montage du dossier ainsi que la réalisation et la restitution

Contact :

PIJ de Lamballe Communauté - Service Jeunesse

« Espace Lamballe Communauté »

Bat. B - 41 rue Saint martin
22400 Lamballe
02 96 50 87 90
-> pij@lamballe-communaute.com

3.3.2 - Musique

► PARTIS POUR UN TOUR

Présentation : dispositif d'accompagnement, aide à développer les projets artistiques et à promouvoir les groupes ou artistes Costarmoricains dans une démarche de professionnalisation sur tout le champ des Musiques Actuelles.

Conditions d'inscription :

- Groupes ou artistes individuels
- Etre originaire des Côtes d'Armor
- Avoir un répertoire constitué majoritairement de compositions originales

Sélection : 4 groupes sont sélectionnés sur dossier. Ces derniers se produisent ensuite lors d'un concert public (et sont rémunérés) ce concert servira de base pour établir le diagnostic de leurs besoins et construire l'accompagnement sur les 2 prochaines années. (répétitions sur scène, ateliers, formations...),

Le dispositif est mis en place tous les 2 ans. 5^{ème} édition 2014-2016 en cours.

Contact :

Itinéraires bis (Association de Développement Culturel et Artistique des Côtes d'Armor)

Julien Pion – 2 place Saint-Michel - 22000 Saint-Brieuc
02 96 62 76 22
-> julien.pion@itineraires-bis.org
-> www.itineraires-bis.org



Finistère

3.1 - Les dispositifs au niveau départemental

► FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES (FDAIJ)

But du dispositif

Favoriser la prise d'initiative des jeunes en valorisant leurs actions dans les domaines sportif, culturel, civique, scientifique, économique et en matière d'environnement et de solidarité. Les projets, individuels ou collectifs, doivent être réalisés en dehors d'une structure associative, d'enseignement ou de tout autre organisme. Ils doivent présenter un caractère d'innovation, de défi à relever et d'utilité sociale. Le fonds bénéficie en priorité aux projets de solidarité locale. Il est, par ailleurs, nécessaire que le projet prévoit des actions de restitutions impliquant la population locale (partenariat avec un établissement scolaire, conférence-débat, exposition, animation spécifique...).

Conditions d'attribution :

- Age : 16-28 ans
- Domicile : Finistère

Aide financière : de 153 à 1 530 € en fonction de l'intérêt et du budget prévisionnel du projet, ne pouvant excéder 50% des dépenses.

Dépôt des dossiers : toute l'année. Un dossier-type de présentation (en téléchargement) est à remplir au plus tard 3 mois avant la réalisation du projet.

Contact :

Conseil Général Finistère - Pôle Sports & Jeunesse

Anne-Marie Croc
32 boulevard Dupleix
29000 Quimper
Instruction des dossiers Véronique Froute - 02 98 76 64 79
-> veronique.froute@cg29.fr
Suivi administratif et financier Soazig AC'H - 02 98 76 63 89
-> soazig.ach@cg29.fr
-> www.cg29.fr

► ON S'LANCE

(Caisse d'Allocations Familiales du Finistère)

But du dispositif : soutenir des projets collectifs conduits et réalisés par trois jeunes minimum, quel que soit le domaine. Le projet doit contribuer à l'animation du quartier, de la commune...

Conditions d'attribution :

- Age : 11-17 ans
- Trouver un adulte accompagnateur et une structure (service jeunesse, association, centre social...)

Aide financière : jusqu'à 70 % du projet

Dossier à retirer sur : www.brest.caf.fr

3.2 - Les dispositifs au niveau local

Dispositifs gérés par le réseau Information Jeunesse

► BOURSE COMMUNALE « BRETONS SANS FRONTIÈRES »

Age et statut des participants :

- De 16 à 29 ans
- Tout public
- Projet individuel ou collectif

Thèmes du projet : mobilités et initiatives à but humanitaire ou culturel des Jeunes à l'étranger

Modalités d'attribution :

- Habiter le territoire du Pôher

- plusieurs commissions par an
 - 2 types de bourses : études-découverte et initiative-découverte
- Montant de l'aide :** une bourse de 100 euros par mois est allouée, plafonnée à 500 euros maximum. Pour les voyages de moins d'1 mois, la bourse sera versée au prorata du temps passé. La bourse est versée en deux fois. 1^{ère} moitié à l'issue de l'examen du dossier par la commission. 2^{ème} moitié à la réception d'un compte-rendu du voyage.

Contacts :

PIJ / CLAJ

23 rue des Martyrs – BP 141
29833 Carhaix Cedex - 02 98 93 32 30
-> point-info-jeunesse@wanadoo.fr
Ou
Monsieur Patrick Lancien
Service Enfance, jeunesse et sport
02 98 99 48 00
sport@poher.com

► CAP'J

Age et statut des participants :

- De 14 à 25 ans
- En individuel ou en collectif

Thèmes du projet : tout domaine hors étude et vacances

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune (au moins un membre pour les groupes)
- Rendre compte de l'action une fois réalisée

Montant de l'aide :

- technique, matérielle ou financière de 150 à 800 €
- accompagnement au montage du dossier

Contact :

PIJ de Concarneau

116 avenue de la Gare 29900 Concarneau
02 98 60 40 00
-> pij@concarneau.fr

► FONDS INITIATIVE JEUNESSE

Age et statut des participants :

- Tout public
- En individuel en groupe ou en association

Thèmes du projet : tout domaine (hors étude et vacances) ayant des retombées pour la collectivité

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune
- Rendre compte de l'action une fois réalisée
- justifier d'autres sources de financement

Montant de l'aide :

- aide financière jusqu'à 50 % du projet
- accompagnement au montage du dossier

Contact :

Ville de Landerneau – service Enfance Jeunesse

2 Rue de la Tour d'Auvergne 29800 Landerneau
02 98 85 43 00
-> enfance-jeunesse@mairie-landerneau.fr

► BOURSE INITIATIVE JEUNES

Age et statut des participants : De 14 à 25 ans

Thèmes du projet :

- Bourse « Vie locale et vie sociale »
- Bourse « Vie culturelle »

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune
- Projet d'utilité collective avec des retombées locales
- Si projet collectif : groupe composé de 8 membres dont 2/3 habitant la commune

Montant de l'aide :

- Aide financière selon le projet
- Aide technique au montage si demande



Contact :
Ville du Relecq-Kerhuon / PIJ
1 rue de Kergaret - 29480 Le Relecq_Kerhuon
Tel: 02 98 28 01 92
-> pij.kerhuon@wanadoo.fr

Dispositifs gérés par les collectivités locales

► COUP DE POUCE

Age et statut des participants :

- De 16 à 30 ans
- Projet individuel ou collectif, hors cadre associatif (sauf si l'association s'est créée pour le projet) et hors cursus scolaire

Thèmes du projet :

Tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter Brest
- 1 jury par semaine
- Montant de l'aide :**
- Aide financière de 800 € maximum
- Logistique et conseil

Contact :
Ville de Brest
Coordination Jeunesse
2 rue Frézier - BP 92206 - 29222 Brest Cedex 2
Mairie centrale-> nathalie.le-guen@mairie-brest.fr – 02 98 00 82 18
Bellevue-> mohammed.moufid@mairie-brest.fr – 06 84 82 09 38
Rive droit -> sylvain.aubree@mairie-brest.fr – 06 73 98 24 70
Lambézellec/Kerédern/kérinou-> isabelle.meyer@mairie-brest.fr - 06 84 82 10 26
Europe-> khaled.el-fakir@mairie-brest.fr – 06 83 71 61 85

► COUP DE POUCE

Age et statut des participants :

- De 13 à 25 ans
- En individuel ou en collectif

Thèmes du projet :

tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune (la majorité pour les projets collectifs)
- Ne pas entrer en concurrence avec les activités ordinaires des associations locales
- Rendre compte de l'action une fois réalisée

Montant de l'aide : maximum 25% du coût total du projet

Contact :
Ville de Douarnenez
Service Education
BP 437 - 2 rue d'Estiennes-d'Orves - 29174 Douarnenez Cedex
02 98 74 46 25
-> education@mairie-douarnenez.fr

► FONDS LOCAL D'AIDE A L'INITIATIVE DES JEUNES (FLAIJ)

Age et statut des participants :

- De 11 à 25 ans (les 11 - 16 ans peuvent être accompagnés par des animateurs de structure)
- En individuel ou en collectif

Thèmes du projet :

Domaine sportif, culturel, humanitaire, solidarité et environnement

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune
- Projet d'utilité sociale et dimension collective en direction d'autres jeunes (hors projets de stage, voyages d'études et projets tuteurés)
- Commission dès que nécessaire (environ tous les 2 mois)
- Rendre compte de l'action une fois réalisée (vidéo, conférence, expos...)

Montant de l'aide : 400 € maximum

Contact :
Ville de Morlaix
Service Jeunesse
BP 47125 - Place des Otages - 29671 Morlaix Cedex
02 98 63 10 10
-> jeunesse@villede-morlaix.org

► COUP DE POUCE

Age et statut des participants :

- De 16 à 30 ans
- Tout public
- Projet individuel ou collectif, hors cursus scolaire

Thèmes du projet :

Tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter Quimper Communauté
- Projet d'utilité sociale ou d'intérêt général

Montant de l'aide :

- ne peut dépasser 50% du projet global
- accompagnement à toutes les étapes du projet : méthodologie, recherche de financement, prêt de matériel... et soutien au montage du projet

Contact :
A Quimper Communauté :
Hôtel d'Agglomération - BP 17 59
29107 - Quimper Cedex
Mission Jeunesse : 02 98 98 01 23
-> marie-gaelle.bernard@quimper-communaute.fr

Ou
Toute structure d'accompagnement des jeunes sur le territoire de Quimper Communauté

► COUP DE POUCE AUX JEUNES

Age et statut des participants :

- De 14 à 25 ans
- En individuel ou en collectif, sous couvert d'une association loi 1901 (projet associatif ou projet individuel qui bénéficie de l'appui d'une association)

Thèmes du projet :

tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune
- Commissions tous les 2 mois

Montant de l'aide : aide financière, matérielle et technique

Contact :
Mairie de Quimperlé
Service Enfance, Jeunesse, Sport et Vie associative
Espace Kerjégu - 29300 Quimperlé
02 98 96 37 32
-> ronan.bellancourt@ville-quimperle.fr



Ille et Vilaine

3.2 - Les dispositifs au niveau local

Dispositifs gérés par le réseau Information Jeunesse

► BOURSE PROJETS JEUNES

Age et statut des participants :

- De 11 à 30 ans
- En individuel ou en collectif

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter sur le territoire de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon (au moins la moitié des participants dans le cadre d'un groupe).

Montant de l'aide :

- Aide financière (plafonnée à 400 €)
- Aide documentaire, méthodologique et logistique
- Aide à la valorisation des actions.
- Jury tout au long de l'année

Contacts : PIJ ou Communauté de commune de Moyenne Vilaine et Semnon (voir ci-dessous)

► BOURSE COUP DE POUCE

Age et statut des participants :

- De 12 à 20 ans
- En individuel ou en collectif (maxi 2 personnes)

Thèmes du projet : culturel, linguistique, bénévolat, action locale, sportif

Modalités d'attribution :

- Habiter sur le territoire de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et Semnon

Montant de l'aide :

- Aide financière (plafonnée à 100 €)
- Aide documentaire, méthodologique et logistique

Contacts :

PIJ

39 bis, avenue Guillotin de Corson
35470 Bain de Bretagne - 02 99 44 82 01
-> pij@moyennevilaine-semnon.fr
ou

Communauté de communes

42, rue de Sabin - 35470 Bain-de-Bretagne
02 99 43 36 00
-> www.moyennevilaine-semnon.fr/jeunesse

► VIVRE ENSEMBLE A BRUZ et PROJET INTERNATIONAL

Age et statut des participants :

- De 11 à 25 ans
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet : tout domaine à l'exception des projets scolaires

Modalités d'attribution :

- Habiter Bruz

Montant de l'aide : en fonction du projet

- soutien sur le montage technique du dossier

Contact :

PIJ – Service jeunesse

Carole DIVES, Médiatrice culturelle
10 avenue du Général de Gaulle - 35170 Bruz
02 99 05 30 63 / 06 87 52 51 58
-> pijbruz@ville-bruz.fr

► BOURSE HELIOS

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet : Social, culturel, sportif ou humanitaire

Modalités d'attribution :

- Habiter la commune (au moins 50 % des participants quand projet collectif).
- Présenter un projet à caractère innovant
- Dépôt des dossiers tout au long de l'année, au plus tard 1 mois avant le début du projet
- Rendre compte de l'action sous forme de retour d'expérience

Montant de l'aide :

- 850 € maximum, apport personnel au moins égal à 20 % du coût du projet
- Aide technique au montage du dossier et de la restitution

Contact :

PIJ/ Centre Jean Jaurès

1 rue Mme de Janzé - 35131 Chartres de Bretagne
02 99 41 32 04
-> pij@ville-chartresdebretagne.fr

► BOURSE INITIATIVES JEUNES

Age et statut des participants :

- De 15 à 30 ans
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter une commune de Vallons de Haute Bretagne communauté
- Prévoir une restitution publique sur le territoire

Montant de l'aide : de 100 à 600 €

Contact :

PIJ Le RESO – 26 rue du Commandant Charcot

35580 Guichen
02 99 52 08 91 / 06 88 01 15 59
-> pijacsor@gmail.com

Ou

PIJ Le Chorus – rue du Stade

35330 Maure de Bretagne
02 99 92 46 95
-> samuel.auve@vallonsdehautebretagne.fr

► BOURSE A ID* (*Initiatives Durables)

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Tout public
- Projet individuel ou collectif

Thèmes du projet : thèmes transversaux, dans le cadre d'une démarche d'Agenda 21 :

- agir pour sa commune
- améliorer la vie quotidienne
- agir pour l'environnement
- être solidaire
- faciliter l'accès à la culture et aux loisirs pour tous

Modalités d'attribution :

- Habiter sur le territoire de Rennes Métropole
- 3 dépôts de dossier par an : mars, juin, novembre
- Restitution publique et/ou échanges avec des techniciens et des élus de Rennes Métropole pour exprimer des points de vue

Montant de l'aide :

- De 300 à 800 €
- Aide technique au montage du dossier

Contact :

CRIJ Bretagne

4 bis cours des Alliés - 35000 Rennes
02 99 31 47 48
-> citoyenneté@crij-bretagne.com
-> www.crij-bretagne.com / Nos Actions / La bourse à ID



► FONDS RENNAIS D'INITIATIVES JEUNES (FRIJ)

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Tout public
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet : Tout domaine (culture, environnement, vivre ensemble, solidarité internationale...)

Modalités d'attribution :

- Habiter à Rennes
- 3 commissions par an : mars, juin, novembre
- Rendre compte de l'action une fois réalisée (vidéo, conférence, expos)

Montant de l'aide :

- De 200 à 800 €
- Aide technique au montage du dossier

Contact :

CRIJ Bretagne

4 bis cours des Alliés - 35000 Rennes
02 99 31 47 48
-> initiatives@crij-bretagne.com
-> www.crij-bretagne.com / Nos Actions / FRIJ

► JACQUES POTES

Age et statut des participants :

- De 13 à 25 ans
- Tout public
- Projet individuel ou collectif

Thèmes du projet : projets à caractère culturel, humanitaires, développement durable, avec un impact local

Modalités d'attribution :

- Habiter Saint-Jacques-de-la-Lande (au moins une personne si projet collectif)

Montant de l'aide :

- 300 € maximum
- aide technique au montage du dossier

Contact :

EPI Condorcet / PIJ

10 rue François Mitterrand - 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
02 99 35 21 24
-> pij.centredelalande@epi-condorcet.fr
-> www.ij-bretagne.com/saint-jacques-de-la-lande

► BOURSE PROJETS JEUNES

Age et statut des participants :

- De 15 à 30 ans

Thèmes du projet : projet innovant dans tout domaine : culture, science, sport, solidarité, aventure, animation sur la ville...

Modalités d'attribution :

- Habiter, travailler ou étudier à Saint-Malo

Montant de l'aide :

- 1000€ maximum
- aide méthodologique et logistique

Contact :

Bureau Information Jeunesse

2 rue Théodore Monod – 35400 Saint-Malo
02 99 81 45 32
-> bij@saint-malo.fr
-> www.ij-bretagne.com/blogs/saint-malo

► BOURSE A PROJETS !

Age et statut des participants :

- de 12 à 25 ans
- tout public

Thèmes du projet : tout domaine, projet qui favorise la prise d'initiative, la responsabilité, l'autonomie, l'apprentissage à la citoyenneté.

Modalités d'attribution :

- Habiter Vern sur Seiche (la majorité dans le cas d'un groupe)
- Rendre compte de l'action
- Etre parrainé par un adulte (à l'exclusion des parents)
- Bénéficier d'une source de financement complémentaire

Montant de l'aide :

- Pas plus de 50 % du budget total
- Aide au montage du dossier

Contact :

Centre des Marais/PIJ

43 rue de Châteaubriant - 35770 Vern sur Seiche
02 99 62 18 55 ou 02 99 62 83 27
-> infosjeunes@centredesmarais.asso.fr
-> www.centredesmarais.asso.fr

ou

Mairie de Vern sur Seiche

22 rue de Châteaubriant – 35770 Vern sur Seiche
02 99 04 82 04
-> www.ville-vern-sur-seiche.fr

Dispositifs gérés par les collectivités locales

► BOURSE D'APPEL A PROJET

Age et statut des participants :

- De 14 à 25 ans
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter Betton
- Prévoir une restitution publique sur le territoire

Montant de l'aide : de 30 à 300 €

Un jury par an

Contact :

Maire de Betton
place Charles de Gaulle - BP 83129 - 35831 Betton Cedex
02 99 55 81 01
Service Jeunesse – Klervie Le Verge - 02 99 55 16 17
-> k.leverge@betton.fr

► COUP DE POUCE

Age et statut des participants :

- de 10 à 25 ans
- projet collectif ou individuel

Thèmes du projet : vocation sportive, culturelle, sociale, scientifique, humanitaire ou environnementale mais vocation solidaire ou citoyenne exigée

Modalités d'attribution :

- Résider à Cesson sévigné depuis au moins un an (au moins la moitié pour les projets collectifs)
- Restituer le projet (exposition, conférence, site web, articles...) 3 mois maximum après la réalisation

Montant de l'aide : 1000 € maximum

Contact :

Maison des Jeunes l'Escale

Allée de Champagné
35510 Cesson-sévigné
02 99 83 82 75
-> www.ville-cesson-sevigne.fr



► BOURSE PROJETS JEUNES

Age et statut des participants :

- De 13 à 28 ans
- Tout public

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Jeunes résidants ou étudiants à Fougères
- Le projet est une réelle initiative de jeunes mis en œuvre individuellement ou collectivement
- Contribution directe ou indirecte à l'animation de la vie locale ou implication des jeunes dans une action de solidarité internationale avec un retour sur la ville de Fougères (expo, témoignage, représentation...)

Montant de l'aide : 150 à 800 € (+ 500 € de bonus si domaine culturel)

- accompagnement à la méthodologie de projet
- Plusieurs commissions /an

Contact :

Mairie de Fougères

Service Jeunesse
7 rue Porte Saint Léonard - 35300 Fougères
02 99 94 88 66
-> jeunesse@fougeres.fr
-> www.fougeres.fr

► BOURSE INITIATIVES JEUNES

Age et statut des participants :

- de 11 à 30 ans
- projet collectif prioritairement ou individuel

Thèmes du projet :

- international : solidarité internationale, expérience professionnelle à l'étranger (hors scolaire)
- local : impact local et/ou utilité sociale

Modalités d'attribution :

- Résider dans le Pays de Fougères (Antrain Communauté, Louvigné Communauté, Coglais Communauté, Fougères Communauté et la communauté de communes de Saint-Aubin-du-Cormier)

Montant de l'aide : de 100 à 800 €

Contact :

Mission Locale du Pays de Fougères

Mathilde Foret - 9 rue des Frères Deveria – BP 70335
35300 Fougères Cedex
02 90 80 50 10
-> mforet@missionlocalefougeres.fr

► BOURSES INITIATIVES JEUNES DU PAYS DE VITRE PORTE DE BRETAGNE

Age et statut des participants :

- De 15 à 30 ans (de 18 à 30 pour l'international)
- Tout public
- Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet :

- International (solidarité internationale, expérience à caractère professionnel - hors scolaire)
- Local (impact local et/ou utilité sociale)

Modalités d'attribution :

- Jeunes du pays de Vitré - Porte de Bretagne (Pays de la Roche-aux-Fées, Vitré Communauté)
- 3 à 4 commissions par an

Montant de l'aide : de 100 à 1000 €

Contact :

Pays de Vitré - Porte de Bretagne

Maison de l'Eau - Parc du Castel
35220 Châteaubourg
02 99 00 91 12
-> contact@paysdevitre.org
-> www.paysdevitre.org
Ou dans les PIJ de Vitré, Roche aux fées, Chateaubourg, Argentré du Plessis et la Guerche de Bretagne

3.3 - Les aides thématiques :

3.3.1 – Mobilité / solidarité internationale

► BOURSE PROJET CITOYEN (Conseil Général d'Ille et Vilaine)

But du dispositif : soutenir la mise en œuvre d'un projet citoyen à l'étranger (culturel, artistique, sportif, environnemental, de solidarité internationale...) ayant des retombées sur le département d'Ille-et-Vilaine.

Conditions d'attribution :

- Age : 18 - 30 ans
- Domicile : Ille-et-Vilaine depuis au moins 1 an
- Durée : 3 semaines minimum
- Projet individuel ou collectif

Aide financière : de 200 à 2000 € par projet

Autre type d'aide : accompagnement des porteurs tout au long de l'élaboration de leur projet

Contact :

Association Jeunes à Travers le Monde (JTM)

Espace Anne de Bretagne
15 rue Martenot - 35000 Rennes - 02 99 78 35 36
-> jtm.info@international-jtm.com
-> www.international-jtm.com

► BOURSE JTM (Conseil Général d'Ille et Vilaine)

But du dispositif : soutenir tout type de mobilité à l'étranger à l'exception du tourisme. Cette bourse peut être attribuée pour la participation à un chantier de jeunes, woofing, au pair, visa vacances travail, projet de solidarité internationale...

Conditions d'attribution :

- Age : 18 - 30 ans
- Domicile : Ille-et-Vilaine depuis au moins 1 an
- Durée : 3 semaines minimum

Aide financière : entre 150 et 500 €

Dépôt des dossiers : dépôt des dossiers lors des commissions annuelles. Le partenaire solidarité internationale de JTM, le CRIDEV, émet un avis technique avant le départ pour l'attribution de la bourse.

Contact :

Association Jeunes à Travers le Monde (JTM)

Espace Anne de Bretagne - 15 rue Martenot
35000 Rennes - 02 99 78 35 36
-> jtm.info@international-jtm.com
-> www.international-jtm.com

3.3.2 - Vacances

► BOURSE ETE

Age et statut des participants :

- De 16 à 20 ans
- Tout public
- Projet individuel ou collectif (3 personnes maximum)

Thèmes du projet : Projet de vacances se déroulant dans un rayon de 300 km autour de Rennes

Modalités d'attribution :

- Habiter Rennes Métropole
- Dépôt des dossiers 10 jours avant le début du projet : de mi-juin à fin juillet (dans la limite de l'enveloppe disponible)
- Faire un compte-rendu une fois l'action réalisée

Montant de l'aide : jusqu'à 100 € par personne

Contact : CRIJ Bretagne

4 bis, cours des Alliés - 35000 Rennes - 02 99 31 47 48
-> www.crij-bretagne.com



Morbihan

3.1 - Les dispositifs au niveau départemental

► GENERATION ECO-CITOYENNE 15- 25 ANS (Conseil Général du Morbihan)

But du dispositif : soutenir des projets éco-citoyens sur le territoire du Morbihan. Les projets doivent présenter une dimension altruiste, être réalisé sur le territoire et permettre des échanges et des rencontres avec la population morbihannaise et correspondre à l'une de ces thématiques :

- Agir pour l'environnement
- Améliorer la vie quotidienne et le cadre de vie
- Agir en faveur de la cohésion sociale (favoriser l'échange, l'intégration et la participation des habitants)

Conditions d'attribution :

- Age : 15-25 ans
- Foyer fiscal des parents ou du jeune dans le Morbihan

Aide financière : de 500 à 1500 €

Autre type d'aide : accompagnement au montage du dossier

Contact :

Conseil Général du Morbihan

Direction Education, sport et jeunesse – service Sport et Jeunesse
Hôtel du département 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400

56009 Vannes Cedex

02 97 54 83 58

-> jeunesse@morbihan.fr

-> www.morbihan.fr

3.2 - Les dispositifs au niveau local

Dispositifs gérés par le réseau Information Jeunesse

► ALLEZ DE L'AVANT

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Tout public, individuel ou en groupe

Thèmes du projet : sport, culture, environnement, solidarité, mobilité internationale

Modalités d'attribution :

- Habiter Auray depuis au moins deux ans (au moins la moitié des participants pour un projet collectif)
- restitution du projet lors d'un temps fort

Montant de l'aide :

- 350 € max
- 150 € supplémentaire pour les projets qui s'inscrivent dans le développement durable
- accompagnement méthodologique

Dépôt des dossiers : octobre et avril

Contacts :

PIJ

12 rue Auguste de la Houle

56400 Auray

02 97 24 25 00

-> pij@ville-auray.fr

-> www.ij-bretagne.com/blogs/auray

► FONDS CREATIVITE JEUNESSE

Age et statut des participants :

- De 16 à 25 ans
- Tout public

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Habiter Lanester
- Plusieurs commissions par an

Montant de l'aide :

- Selon projet
- Aide technique au montage du dossier

Contacts :

PIJ L'Eskale

1 rue Louis Pergaud - 56600 Lanester

02 97 76 30 29

-> pij@ville-lanester.fr

ou

Ville de Lanester

Direction jeunesse

Rue Louis Aragon - 56600 Lanester

02 97 76 81 31

-> jeunesse@ville-lanester.fr

► AIDE AUX PROJETS DE JEUNES

Age et statut des participants :

- 13 à 25 ans
- Tout public, individuel ou en groupe

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Résider à Ploemeur
- Impact local et/ou utilité sociale
- 2 commissions par an

Montant de l'aide :

- Selon la nature du projet
- Accueil et soutien au montage du projet

Contact :

PIJ

Rue de Kervam

56270 Ploemeur

02 97 86 41 03

-> pij.ploemeur@ploemeur.net

► PROJ'JEUNES

Age et statut des participants :

- 15 à 25 ans
- Individuel ou collectif

Thèmes du projet : tout domaine sauf projet d'étude à l'étranger et séjours linguistiques

Modalités d'attribution :

- Etre domicilié, scolarisé ou en formation à Vannes
- Retombées sur la ville ou les quartiers : animations des quartiers, mise en place d'animations culturelles, sportives, bénévoles, création d'associations, de manifestations...

Montant de l'aide :

- 762 € maximum
- Montant de l'aide allouée à l'issue d'une audition par les membres de la commission Proj'Jeunes
- Accueil et soutien au montage du projet

Contact :

BIJ / Ville de Vannes (voir ci-dessous)



► BOURSE LOISIRS'ADOS

Age et statut des participants :

- 15 à 20 ans
- Collectif (5 personnes maximum)

Thèmes du projet :

- tout domaine
- accent mis sur les actions portées par les jeunes des quartiers : animations des quartiers, mise en place d'animations culturelles, sportives, bénévoles, création d'associations, de manifestations, participation à des animations, mise en place de mini-séjours

Modalités d'attribution :

- Habiter Vannes
- Dossier à établir en lien avec un référent professionnel (animateurs de maisons de quartier, centres sociaux, médiateurs des rues, professionnel de l'enseignement ou de l'action sociale...) qui le déposera ensuite auprès de la commission Proj'Jeunes

Montant de l'aide :

- 350 € maximum, sur justificatifs de dépense
- Accueil et soutien au montage du projet

Contact :

BIJ / Ville de Vannes

22 avenue Victor Hugo - BP 509 - 56019 Vannes Cedex
02 97 01 61 00
-> bij@mairie-vannes.fr
-> www.mairie-vannes.fr et www.ij-bretagne.com/vannes

Dispositifs gérés par les collectivités locales

► FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES JEUNES (FAIJ)

Age et statut des participants :

- De 16 à 29 ans / - Tout public / - Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet :

- Culture, musique, éducation, social, écologie, solidarité internationale...
- projet initié, porté et réalisé par le ou les candidats
- Projet original, innovant et créatif

Modalités d'attribution :

- Résider à Lorient
- Plusieurs commissions par an
- Faire preuve de cofinancement ou d'autofinancement
- Pour les projets collectifs, la moitié au moins du groupe doit remplir les conditions

Montant de l'aide :

- 500 € max
- Aide pour organiser, planifier et budgétiser le projet
- Aide administrative pour obtenir les autorisations spécifiques selon les projets
- Communication dans le "Lorient Mag" et site internet de la ville de Lorient suivant la nature du projet
- Possibilité de prêt de tables, bancs, chaises, podiums ou estrades

Contact :

Mission Jeunesse de la Ville de Lorient

► FONDS D'INITIATIVE A LA VIE ETUDIANTE (FIVE)

Age et statut des participants :

- Etudiants et apprentis jusqu'à 29 ans maximum

Thèmes du projet :

- Culture, musique, éducation, social, écologie, solidarité internationale...
- Projet original, innovant et créatif et qui doit profiter à la population lorientaise.

Modalités d'attribution :

- Etre étudiant post bac à Lorient ou apprenti au CFA de Lorient et habiter Lorient
- Les associations étudiantes peuvent bénéficier de cette aide 2 fois maximum
- Plusieurs commissions par an
- Faire preuve de cofinancement ou d'autofinancement

- Pour les projets collectifs, la moitié du groupe au moins doit remplir les conditions
- Ne pas bénéficier d'une autre aide de la ville

Montant de l'aide :

- 500 € max
- Aide pour organiser, planifier et budgétiser le projet
- Aide administrative pour obtenir les autorisations spécifiques selon les projets
- Communication dans le "Lorient Mag" et site internet de la ville de Lorient suivant la nature du projet
- Possibilité de prêt de tables, bancs, chaises, podiums ou estrades

Contact :

Mission Jeunesse de la Ville de Lorient

► COMITE LOCAL D'INITIATIVES JEUNES (CLIJ)

Age et statut des participants :

- De 16 à 29 ans / - Projet collectif ou individuel

Thèmes du projet :

- Voyage, pratique d'une activité, d'un sport, logement, soin, formation, accès à l'emploi...

Modalités d'attribution :

- Résider dans le quartier du Bois du Château, de Kerguillette, du Petit Paradis, de Kervéanec ou de Frébault à Lorient.
- Plusieurs commissions par an

Montant de l'aide :

- Plafonné à 500 €, Jusqu'à 1000 € pour les projets d'insertion professionnelle
- Aide pour organiser, planifier et budgétiser le projet
- Aide administrative pour obtenir les autorisations spécifiques selon les projets
- Communication dans le "Lorient Mag" et site internet de la ville de Lorient suivant la nature du projet
- Possibilité de prêt de tables, bancs, chaises, podiums ou estrades

Contact :

Mission Jeunesse de la Ville de Lorient

Madame Le Léannec
2 Boulevard Général Leclerc
02 97 02 59 11

-> actions.jeunesse@mairie-orient.fr

► FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES

Age et statut des participants :

- De 15 à 26 ans
- Individuel ou collectif

Thèmes du projet : tout domaine

Modalités d'attribution :

- Etre domicilié à Saint-Avé
- Finalité du projet collective et/ou sociale avec des retombées locales

Montant de l'aide : varie en fonction du projet

3 commissions par an

Contact :

Mairie de Saint-Avé
Laurent Scourzic – Service Enfance-Jeunesse
Place de l'Hôtel de Ville – BP 40020
56891 Saint-Avé Cedex
02 97 60 70 10

-> jeunesse@saint-ave.fr

-> www.saint-ave.fr/Fonds_aides_initiatives.html



3.3 - Les aides thématiques :

3.3.1 – Mobilité / solidarité internationale

► PLANETE TROTTER 56 (Conseil Général du Morbihan)

But du dispositif : soutenir les jeunes Morbihannais participant à un projet à l'international hors cadre scolaire dans les domaines suivants : éducation et animation, arts et culture, environnement, sciences et techniques, santé et prévention, solidarité, citoyenneté. Sont compris également les chantiers de jeunes bénévoles à l'international.

Conditions d'attribution :

- Age : 18 – 26 ans
- Domicile : foyer fiscal des parents ou du jeune dans le Morbihan
- Sur critère sociaux
- Séjour d'au moins 6 jours encadré par une structure d'accueil à l'étranger
- Bourse individuelle (lors d'un projet collectif, chaque participant doit postuler à la bourse)
- Déposer impérativement le dossier avant le départ
- Transmettre un compte-rendu (écrit, photographique, vidéo...) 2 mois maximum après le retour

Aide financière : de 60 à 600 € par jeune et par semaine pour l'Europe et les pays associés, de 80 à 800 € pour le reste du monde

Contact :

Conseil Général du Morbihan

Direction Education, sport et jeunesse – service Sport et Jeunesse
Hôtel du département - 2 rue de Saint-Tropez - BP 400
56009 Vannes Cedex - 02 97 54 83 64
-> jeunesse@morbihan.fr

► ALLEZ DE L'AVANT – AIDE A LA MOBILITE

Age et statut des participants :

- De 15 à 25 ans
- Tout public, individuel ou en groupe

Thèmes du projet : projet de mobilité en France ou à l'étranger dans le cadre d'un projet bénévole, un séjour d'étude, un stage ou une activité professionnelle (ne comprend pas les séjours linguistiques ou les voyages d'études collectifs)

Modalités d'attribution :

- Habiter Auray depuis au moins deux ans (au moins la moitié des participants pour un projet collectif)
- restitution du projet lors d'un temps fort

Montant de l'aide :

- 100 € max
- accompagnement méthodologique

Dépôt des dossiers : toute l'année

Contact :

PIJ

12 rue Auguste de la Houle
56400 Auray
02 97 24 25 00
-> pij@ville-auray.fr
-> www.ij-bretagne.com/blogs/auray